



CA du 18 octobre 2016

Ouverture de séance à 18h05

23 votants +1 invité M.GAIDO enseignant

Secrétariats des séances de Conseils d'administration ; M. Boyer déclare qu'il est nécessaire d'établir un calendrier des personnes représentantes au CA qui seront volontaires pour être secrétaires de séance : ce calendrier est établi comme suit :

17 novembre : sera débattu des voyages et du service d'hébergement Mme Pianta , professeure

13 décembre : budget. Peep

Février 2017 : dotation globale horaire. M.Calbo ; professeur.

Fin mars 2017 : compte financier (secrétaire Mme TRONG)

Juin 2017 : DBM (secrétaire : élève)

1) Approbation du compte rendu du CA du 9 juin 2016

Ce Compte rendu a été donné trop tard selon M.Calbo et les parents ; il est noté que les compte rendus doivent être édités en Word pour leur lisibilité pour M.Calbo.

ADOpte à l'unanimité : 23 votants

2) Installation du CA :

➤ **Commission permanente :**

- 3 enseignants : Mme Pianta/ M. CALBO/ M.HERNANDEZ
- 2 élèves : J.PEREZ/B.SPANU
- 2 parents : Mme VANANDRUEL/ Mme BERTRAND

➤ **Conseil de discipline :** non réuni depuis 4 ans

- 4 enseignants : M.CALBO/M.CAPERAN/M.GROTTI/Mme FOUCHAC
- 3 élèves : déjà élus par leurs pairs
- 2 parents : Mme GALOFRE/ Mme JOUFFRE-BAYEUX
- Non enseignant : Mme PICO

○ **Comité d'Hygiène et Sécurité (CHSCT) :**

- Elèves déjà élus
- Enseignants : M.PERRIER/M.ESPI
- Non enseignants : Mme ORZECZOWSKI Anita (Mme TRONG élue de droit)
- 2 parents : M.SCHENCK/Mme GALOFRE

○ **CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté):**

- 3 enseignants : M.MOURGUES/M.DELAVILLE/Mme DEL PALACIO.

- 1 élève : B.SPANU
- 3 parents : Mme FLANK/Mme TROUPEL/ M.SCHENCK.
- Non enseignant : Mme PICO (Mme TRONG est de droit)

- **Commission Educative** : grade en dessous du Conseil de Discipline :
 - 2 enseignants : M.CAPERAN/M.CALBO
 - 2 parents : Mme VANANDRUEL/Mme JOUFFRE-BAYEUX.
 - 1 élève : B.CHAIX
- **CVL (Comité de Vie Lycéenne) :**
 - Elèves élus au CVL
 - 2 enseignants : Mme SUBTIL/M.ALMASOR
 - 1 parent : Mme VANANDRUEL
 - Non enseignant : Mme TRONG
- **Commission Restauration :**
 - 2 enseignants : M.DELAVILLE/Mme PIANTA
 - 2 parents : Mme GALOFFRE/Mme COLLISSON
 - 3 élèves : J.PEREZ/B.SPANU/C.PAQUE
 - Non enseignant :

4) Adhésion au système de télépaiement :

Une présentation est faite du principe de télépaiement : une convention est à passer avec la Direction Générale des Finances, pour donner la possibilité aux parents de payer en ligne et 24h/24h. C'est un dispositif qui est expérimenté sur 3 académies.

Les factures seront en ligne avec les dates d'échéance et chaque famille aura un compte personnel. Cela concerne le service d'hébergement (Internat) et la Restauration.

Le paiement en ligne sera sécurisé ; le coût pour l'établissement est de 0.054 centimes par transaction ; ce qui fait un coût maximal d'environ 80 euros pour le lycée. La gestionnaire déclare ne pouvoir le mettre en place avant le mois d'avril 2017. Elle aura une communication par mail avec l'agent comptable pour plus de renseignements ; la question à se poser est : quel est l'impact sur les relances à effectuer ? : Plusieurs versements étant possibles, il y a actuellement aucune créance en cours.

Un enseignant se demande si ce dispositif peut être étendu aux voyages : la réponse est négative.

VOTE : 1 abstention ; **ADOPTÉ avec 22 POUR**

5) FRAR : FONDS REGIONAL D'AIDE à la RESTAURATION ;

Chaque trimestre une convention est à signer avec la Région pour le versement de 60% de cette prime. Une commission interne devra se réunir pour répartir ces fonds. La Région verse ensuite le solde. Actuellement la dotation s'élève à 3000 euros.

Une fiche avec des critères d'attribution a été fournie par la Région.

➤ Conditions :

- cette prise en charge vient APRES la déduction des autres aides.
- Les familles doivent être non imposables
- Doit concerner les accidents de la vie (rapport circonstancié de l'assistante sociale)
- Concerne les jeunes de l'Aide Sociale à l'enfance.

Réflexions et débat :

- On n'a pas beaucoup d'élèves boursiers (environ 200) en général ;
- on attend de connaître le nombre exact et le nom des personnes en difficultés.
- Le lycée n'a pas d'impayés.
- On utilise le Fonds Social lycée, sans dépasser ;
- Pour les voyages, il est possible de solliciter l'aide du Fonds Social.
- Les parents doivent connaître l'existence du FRAR et avoir le réflexe de s'adresser à l'assistante sociale. Mais certaines familles ne font pas cette démarche malgré leurs difficultés.
- Il existe toujours la possibilité de cibler les boursiers par mail dès qu'on a connaissance du nombre pour les informer.

VOTE de la Convention avec la Région : **ADOpte à l'unanimité.**

6) Projet des anciennes gendarmeries : installation de caméras de surveillance.

Des fouilles archéologiques ont commencé pour 8 mois. L'INRAP (Institut National) invitera des classes à visiter.

Le projet est bien engagé : les travaux devraient commencer en juin 2017.

La Région souhaite placer des caméras de surveillance sur les bâtiments car il y aura des intervalles d'inoccupation des locaux (vacances scolaires), pour empêcher les intrusions.

Présentation par M. BOYER, proviseur, des schémas et des lieux de pose des caméras futures, au nombre de 4. La question est posée : qui surveillera ces caméras ? Ces caméras enregistrent seulement les images qui ne seront pas visionnées en temps réel, seulement pour dissuader et constater à posteriori les intrusions éventuelles.

Dans les édifices publics les personnels doivent avoir une habilitation pour le visionnage des images (selon M. MICHEL).

M. CALBO déclare, qu'on est en état d'urgence et de ce fait, on peut dénaturer l'usage des caméras, interphones, badges. Il souhaite que l'on attende que le projet soit plus avancé, pour décider et voter.

Les représentants des parents débattent de la sécurité des élèves et non de surveillance : le vrai sujet des libertés publiques est mis en évidence.

Les élèves veulent pouvoir communiquer sur les réseaux sociaux avec leurs camarades, pour donner les informations et compte rendus du CA ; ils ne peuvent pas s'engager pour leurs camarades sans les consulter.

M. LONGEPIERRE, CPE, donne l'information que la loi oblige le stockage des images à l'interne durant un mois.

Il est décidé de reporter ultérieurement le vote de cette problématique.

7) DBM (décision budgétaire modificatrice) pour vote : mouvement de crédit pour abonder la ligne budgétaire « maintenance », dans le service logistique :

VOTE : ADOpte à l'unanimité.

8) Fermeture du service de restauration le mercredi midi

Depuis la rentrée de septembre, la restauration ouvre seulement pour 7 personnes, dont 4 internes.

Avantages :

- économie d'énergies non négligeables.
- Le lycée Guynemer prendra en charge les 4 internes à midi comme le soir. Convention avec Guynemer qui peut s'annuler.
- Les 3 demi-pensionnaires devront manger en ville

VOTE : 5 abstentions, 18 Pour, Donc **ADOPTE**

9) Tarifs SRH (Service de restauration et d'hébergement) : la Région les votera.

10) Questions diverses :

- Mme FLANCK : la représentation des familles s'élève à seulement 20 % ;
 - C'est un problème des élections : il y a une marge d'amélioration possible.
 - Conditions d'élection : le délai est trop contraint. Pourtant deux semaines pour l'engagement scolaire sont prévues.

Réponses et débat: Ce n'est pas au CA de débattre de ce sujet. Du côté des lycéens, le taux de participation est très bas aussi ;

Le CPE, M.LONGEPIERRE explique que les lycéens ont d'autres priorités ; c'est aussi un phénomène de société. Il faudrait progresser pour faire avancer ce problème : de nouveaux outils sont à proposer.

M.CALBO constate, après avoir discuté avec les élèves, que ces nouveaux représentants des élèves au CA, ont l'air motivé et sont surpris du manque de communication à l'intérieur du lycée.

M.LONGEPIERRE confirme que l'abstention fut énorme au moment du vote des délégués des élèves : 51 votants pour 900 élèves inscrits. Un élève suggère de changer l'emplacement de l'urne de vote (bureau du CPE actuellement). M.LONGEPIERRE déclare qu'il a fallu s'adapter en urgence avec des directives d'application nouvelles mais que c'est une expérience enrichissante pour l'année prochaine.

Mme FLANCK, représentante des parents d'élèves, demande l'application des textes et espère que ce taux d'abstention pourra évoluer positivement ; sa fédération sera force de proposition dans ce sens.

M.BOYER, proviseur, conclut en notant la difficulté à gérer cet événement important que sont les élections, au sein du lycée et ferme la séance du Conseil d'Administration à 19h25.

Uzès, le 16.11.16.

Secrétaire de séance : Mme G.TRONG

Président de séance : M.BOYER